



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Inspection
du second degré**

Bureau des inspecteurs
du second

2021-2022

Affaire suivie par :

Annik AMADEUF

IA-IPR EPS et référente académique du label Génération 2024

Tél : 0693 226152

Mél : annik.amadeuf@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens CS 71003

97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 8 décembre 2021

La rectrice

à

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs les IEN du 1^{er} degré
S/C de Monsieur l'IA-DAASEN

Objet : Campagne de labellisation d'établissements dans le cadre du dispositif « Génération 2024 »

Mesdames, Messieurs,

Le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024) a acté la création d'un **label « Génération 2024 »** pour les écoles et EPLE, qui vient reconnaître l'engagement des établissements scolaires dans cette dynamique. Son déploiement contribue simultanément aux objectifs de développement du sport pour toutes et tous, et d'accompagnement vers l'élite sportive.

Les jeux olympiques et paralympiques constituent, en effet, une opportunité exceptionnelle de créer des dynamiques positive dans les écoles, collèges et lycées.

Par la culture sportive, ils contribuent au développement de la personne, à la construction d'une citoyenneté active et à un mode de vie plus sain et respectueux de l'environnement. Ils favorisent l'apprentissage des valeurs de tolérance, d'excellence, d'inclusion, d'amitié, de respect et d'empathie. Ils renforcent la dimension universelle du sport afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable tels que définis à l'Agenda 2030.

Si l'Éducation physique et sportive obligatoire, le sport scolaire facultatif et les fédérations agréées par l'État jouent un rôle spécifique et complémentaire dans l'éducation de la jeunesse, cette labellisation ne peut reposer que sur l'équipe EPS, c'est un projet de l'école ou de l'établissement.

La thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques devraient impliquer un maximum de disciplines et impulser de nouveaux projets éducatifs disciplinaires ou interdisciplinaires autour des valeurs portées, du développement durable, de la santé, de l'école inclusive et du handicap, de l'accès à la culture.

L'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 constitue une occasion de renforcer et d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes comme vecteur de santé, ce qui est encore plus vrai en cette période de crise sanitaire.

L'appel à candidatures à l'obtention du label Génération 2024 a pour **objectif de valoriser les établissements engagés dans une politique volontariste en matière de déploiement de la pratique physique et sportive** complémentaire à l'EPS obligatoire.

Aujourd'hui 78 établissements ont été labellisés dans l'académie (écoles, collèges, lycées) et **une cinquième campagne de labellisation s'ouvre** suivant le calendrier suivant :

- Date limite de dépôt des dossiers de candidatures via la plateforme démarches simplifiées : **20 avril 2022**
- Etudes des demandes de labellisation par le comité de pilotage académique « Génération 2024 », fin avril – mi-mai 2022.



À cet effet, pour cette année scolaire la procédure de saisie **pour les établissements candidats à la labellisation est nationale et dématérialisée.**

En cliquant sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati> , vous accéderez directement à la plateforme pour l'instruction du dossier.

Vous trouverez un formulaire au format Word sur le site académique <https://pedagogie.ac-reunion.fr/eps/article-eps/news/detail/News/candidature-au-label-generation-2024.html> pour vous permettre de préparer votre demande directement sur l'outil "démarche dématérialisée" **d'ici le 20 avril 2022** et solliciter la labellisation « Génération 2024 » pour votre établissement, attestant de votre engagement en relation avec des partenaires associatifs de votre environnement local.

Je vous invite à relayer l'information au sein de votre établissement et à solliciter le concours de vos équipes.

Les EPLE du second degré disposant d'une ou plusieurs sections sportives scolaires et/ou d'une option EPS et/ou d'un enseignement de spécialité EPPCS et qui ne seraient pas encore labellisés, représentent des établissements potentiels pour l'obtention du label. Par conséquent, **nous les encourageons vivement à instruire un dossier de candidature.**

Les établissements déjà labellisés précédemment et en renouvellement en 2021-2022, rentrent dans ce dispositif de labellisation. Dans ce cas, une question complémentaire portant sur l'évaluation des trois ans de labellisation est prévue en fin de formulaire.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter madame Annik AMADEUF IA-IPR d'Education Physique et Sportive à l'adresse suivante : annik.amadeuf@ac-reunion.fr en tant que référente académique en charge du suivi de labellisation pour les premiers et seconds degrés ou grimaudthierry@gmail.com qui est chargé de mission label génération 2024 pour le 1^{er} degré, auprès de l'IEN A.

Je sais pouvoir compter sur votre implication, votre mobilisation et votre dynamisme pour déployer le label « Génération 2024 » sur l'ensemble de notre territoire et vous remercie de votre collaboration.

La Rectrice



Chantal MANÈS-BONNISSEAU

PJ. :

- Le FLYER Génération 2024
- Le tutoriel démarche simplifiée pour cette labellisation